

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2021

Le 16 avril 2021 à 15h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 10 avril 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 6.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, , Michel Yves., Tailland Thierry. Gleyze Jeannine

Absents excusés : Perrin Jean-Michel, Laborde Josette.

Laborde Josette a donné pouvoir à Tailland Thierry

Pour : 6 Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Taux d'imposition 2021.

Le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021. Il précise que le budget principal de la commune peut s'équilibrer avec les taux de 2020.

Après en avoir délibéré et considérant la situation économique qui risque de se dégrader en 2021 à cause des contraintes sanitaires, le conseil municipal décide :

- **De maintenir les taux d'imposition communaux au niveau de ceux de 2020 ;**
- **De mandater le Maire pour mener à bien la présente décision**

Les taux d'imposition pour 2020 seront donc de :

- **22.27% pour le foncier bâti soit le taux communal 2020 plus le taux départemental qui vient en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.**
- **21.11% pour le foncier non-bâti.**

Ainsi fait et délibéré à Borne le 16 avril 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel